

**Projet de Procès-verbal
de l'Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball**

Séance du 13 juillet 2022

Membres présents :

Représentants FFHandball : Philippe BANA, Président de la FFHandball ; Nodjialem MYARO, Présidente de la LFH (pouvoir de Florence MORAGLIA, présidente de la CNCG) ; Pascal BOUCHET, Président de la COC ; Pascal BOURGEAIS, Directeur Technique National (pouvoir de Rémy LEVY, personnalité qualifiée) ; Olivier BUY, Président de la CNA ; Olivier KRUMBHOLZ, Sélectionneur national de l'Equipe de France A.

Représentants clubs D1F :

Daniel HOURNON, Besançon ; Jean PAMART, Bourg-de-Péage ; Serge BONNAMOUR (mandat de Gérard LE SAINT), Bret ; Frédéric VIGNIER, Celles-sur-Belle ; Clément FORGENEUF, JDA Dijon ; Laurent GODET (mandat de Yoan CHOIN-JOUBERT), Nantes ; Gérard GUILLON (mandat d'Ange FERRACCI), Nice ; Jean-Marie SIFRE, Paris 92 (pouvoir d'Yves GUERIN, Chambray), Jacques VALENTE (mandat d'Éric NICOLAO), Plan de Cuques ; Sophie PALISSE, Saint Amand (pouvoir de Perrine PAUL, Toulon St Cyr).

Représentants clubs D2F :

Aurélien DURRAFOURG (mandat de Laurent ASTIER), Achenheim Truchtersheim ; Sylvain MAESTRINI, Bouillargues (pouvoir d'Éric JULLIG, Bègles) ; Sabine GUILLIEN-HEINRICH, Fleury Loiret (pouvoir de Thierry WEIZMAN, Metz), Oumou NIANG-FOUQUET, Le Havre ; Thomas DUTHILLEUL, Lomme Lille ; Denis JARLIER (mandat de Jean-Christophe NAAL et pouvoir de Christophe ROC, Clermont), Noisy-le-Grand ; Patrick VERDIER, Palente Besançon ; Jean-Luc BOSSE, Rennes ; Grégory CAULIER, Sambre Avesnois ; Bernard MONNOT (mandat de Luc SARRAMEGNA), Saint-Maur ; Rémi CHAMBELIN, Toulouse ; Pascal JAQUET, Vaulx-en-Velin.

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Représentante des joueuses : Sabrina CIAVATTI

Représentant des entraîneurs : Christophe CASSAN

Invités présents :

Représentants FFHandball : Béatrice BARBUSSE, Laetitia SZWED-BOBET.

UCPHE : Pierre PRADEAU, directeur

7Master : Thibaut DAGORNE, directeur

FFHandball/LFH : Eric BARADAT, coordinateur du PPF féminin FFHandball ; Florence BARO, juriste FFHandball ; Vanessa KHALFA, responsable de la LFH ; Gwenhaël SAMPER, directrice juridique de la FFHandball.

Sous la présidence de Nodjialem MYARO, la séance est ouverte à 9h30. Les membres se sont réunis de manière mixte : en présentiel et en visioconférence.

Nodjialem MYARO rappelle qu'il s'agit de la première assemblée générale de la LFH dans sa nouvelle gouvernance incluant la D2F. Elle souhaite la bienvenue aux clubs de D2F. Elle félicite également les six clubs qui vont participer aux compétitions européennes lors de la saison 2022-23, témoignant de l'installation durable des clubs féminins français sur la scène européenne.

Philippe BANA confie sa joie d'être parmi les clubs féminins et rappelle que le handball féminin est un exemple pour le sport français en termes de professionnalisme et de collaboration. Il souhaite insister sur la volonté fédérale de mettre les moyens humains et financiers au service de la LFH. Il redit à cet égard que des partenariats marketings fédéraux ont délibérément été redirigés vers la LFH. La volonté est de faire de la LFH une véritable marque forte. L'OTT sera à cet égard un outil de promotion même si son modèle marketing est en construction et qu'il faut rester humble.

Les points figurant à l'ordre du jour de la présente séance sont les suivants :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2022
- Adoption des règlements validés par le comité de direction
- Calendrier des oppositions en D1F et D2F 2022-23
- Proposition de calendrier prévisionnel des instances – saison 2022-23
- Point sur la conférence de rentrée
- Proposition de croisement de fichiers (interdiction « paris sportifs »)
- Questions diverses

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 FEVRIER 2022

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 28 février 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale valide, à la majorité (32 voix pour, 3 abstentions) des membres présents ou représentés, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du 28 février 2022.

Ce projet de procès-verbal ainsi validé sera disponible sur le site internet de la LFH.

II/ ADOPTION DES REGLEMENTS 2022-23 VALIDES PAR LE COMITE DE DIRECTION

• Règlement intérieur

Jean-Marie SIFRE explique que l'UCPHF votera contre ce règlement intérieur car il paraît inacceptable de transférer la compétence « calendrier » au Bureau Directeur de la fédération alors que les partenaires ont démontré ces dernières années leur capacité à travailler de manière partagée et constructive.

Nodjialem MYARO rappelle que le nouveau modèle de gouvernance a été mis en place en lien avec l'intégration de la D2F à la LFH. Elle explique également que le calendrier sera travaillé en amont au sein du groupe de travail « calendrier » avec les partenaires sociaux comme c'est le cas actuellement.

Christophe CASSAN indique qu'il exprimera également un vote défavorable sur la forme. Il note néanmoins la capacité à travailler ensemble pour élaborer des calendriers qui prennent en compte les intérêts de tous les acteurs.

Gwenhaël SAMPER rappelle d'un point de vue institutionnel que ce transfert de compétences a été adopté par l'assemblée générale fédérale de Pau et que par conséquent il s'impose à la LFH, en tant que commission interne de la FFHandball.

Sophie PALISSE dit s'être déjà exprimée en comité de direction au nom de l'UCPHF sur ce sujet et regrette avant tout la forme. Elle exprime un sentiment de défiance de la part de la fédération alors que le mode opératoire fonctionnait parfaitement. Si elle espère que dans les faits le dialogue perdurera elle estime que ce transfert de compétences est une sécurité inutile face à l'esprit collaboratif qui avait été instauré et qui nécessitera de retrouver un climat de confiance. Elle rappelle la nécessité que tous les partenaires soient associés.

Nodjialem MYARO estime que la confiance s'acquiert et que l'avenir montrera que les clubs peuvent faire confiance à la LFH. Elle maintient que la LFH ne change pas de cap, insistant sur la tenue de réunions de concertation en amont, et que les sujets seront donc travaillés de manière collégiale. Elle entend les craintes des clubs mais elle assure que la volonté est de continuer à travailler ensemble et de faire de la LFH une véritable marque. Elle assure que la LFH n'a jamais été autant considérée qu'elle l'est aujourd'hui au sein de la FFHandball et que la LFH a montré qu'elle était présente au soutien de ses clubs lorsque ceux-ci sont en difficulté.

Thibaut DAGORNE estime que l'avenir dira si la LFH est toujours une commission interne à autonomie renforcée, ce qui n'est pas évident à la lecture du règlement intérieur.

Philippe BANA assure qu'il n'y a aucune défiance de la part de la fédération et qu'il ne s'agit pas d'un transfert de compétences mais d'un alignement de la compétence du Bureau Directeur comme pour toutes les autres compétitions fédérales. Il redit que le temps est à l'action et plus au costume.

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (17 voix pour, 17 voix contre, 2 abstentions - voix prépondérante de la présidente de la LFH) le règlement intérieur de la LFH, validé par le comité de direction.

- **Règlement sportif**

Après discussions, il est acté :

- que le règlement sportif sera voté en l'état mais que les dispositions relatives au joker médical ou grossesse en D2F feront l'objet de discussions aux fins d'éventuelles modifications ;
- que dans le cas où une rencontre est programmée par la COC en dehors des dates prévues au calendrier pour des motifs de retransmission, l'avis des deux clubs concernés sera sollicité, la priorité étant donné au club recevant, la décision finale appartenant à la COC ;
- qu'il sera fait mention nommément de l'UCPHF, de 7Master et de l'AJPB à l'article 2.1.1 du règlement sportif.

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (28 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions), le règlement sportif de la LFH, validé par le comité de direction. Il est acte que celui-ci fera éventuellement l'objet de modifications des dispositions relatives au dispositif joker médical/grossesse en D2F qui seront soumises, le cas échéant, à d'une consultation électronique ultérieure de cette instance.

- **Règlement médical**

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de règlement médical.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale valide, à la majorité (32 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions) des membres présents ou représentés, le règlement médical de la LFH 2022-23.

- **Règlement marketing et annexes au règlement marketing**

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de règlement marketing D1F et ses annexes.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale valide, à la majorité (24 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions) des membres présents ou représentés, le règlement marketing et ses annexes de la D1F 2022-23.

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de règlement marketing D2F et ses annexes.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale valide, à la majorité (24 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions) des membres présents ou représentés, le règlement marketing et ses annexes de la D2F 2022-23.

III/ CALENDRIER DES OPPOSITIONS EN D1F ET D2F 2022-23

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le calendrier des oppositions en D1F.

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (31 voix pour et 4 abstentions) concernant le calendrier des oppositions du championnat de D1F 2022-23, validé par le comité de direction et élaboré en lien avec toutes les parties prenantes.

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le calendrier des oppositions en D2F.

Jean-Luc BOSSE indique que de manière générale il préfère que les rencontres aient lieu le samedi et aurait souhaité ne pas jouer le jeudi de l'Ascension pour disposer d'un temps de repos plus long.

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la majorité (29 voix pour et 6 abstentions) concernant le calendrier du championnat de D2F 2022-23, validé par le comité de direction et élaboré en lien avec toutes les parties prenantes.

IV/ PROPOSITION DE CALENDRIER PREVISIONNEL DES INSTANCES – SAISON 2022-23

Il est proposé de conserver le lundi comme jour de réunion pour le comité de direction et les assemblées générales. Le comité direction aurait lieu une fois par mois en milieu de mois. Il est précisé que ce calendrier est prévisionnel et peut par conséquent être amené à être modifié en fonction des circonstances.

Le calendrier prévisionnel est annexé au présent procès-verbal.

Après discussions, les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (32 voix pour et 3 abstentions) le calendrier prévisionnel des instances 2022-23.

V/ POINT SUR LA CONFERENCE DE RENTREE

Vanessa KHALFA rappelle que la réunion de rentrée aura lieu le 30 août et qu'elle sera organisée conjointement avec la LNH. Le format sera également nouveau puisqu'un temps sera consacré au tournage de contenus le matin et l'après-midi se déroulera sur le format d'un « media day » pour les capitaines et entraîneurs de D1F.

Sophie PALISSE explique que les clubs ne sont pas pleinement satisfaits de ce format sur toute une journée car le championnat reprend le week-end des 3-4 septembre donc il n'est pas certain que la totalité des techniciens soit présente sur cette journée.

Vanessa KHALFA dit entendre les réticences mais rappelle que ce format est adopté par le football et le rugby. La LFH est en recherche de médiatisation donc il est contradictoire de souhaiter cette médiatisation et ne pas y consacrer quelques heures. Il aurait été possible de programmer cette journée mi-août mais dans ce cas aucun média ne se serait déplacé. En outre le choix a été fait de coupler le « media day » avec la conférence de rentrée pour éviter de faire revenir les gens une deuxième fois.

Christophe CASSAN explique que 7Master fera son maximum pour que les entraîneurs soient présents toute la journée car elle sera aussi marquée par un moment d'échanges avec le staff de l'équipe de France qui s'annonce très intéressant.

Nodjialem MYARO précise que la conférence de rentrée aura lieu à 14h30 par conséquent les présidents ne seront pas sollicités le matin mais il est proposé de leur permettre de se réunir sur ce créneau matinal, avant d'échanger sur un temps informel avec des élus de la fédération. Le temps entre les entraîneurs et la DTN sera également programmé le matin.

VI/ PROPOSITION DE CROISEMENT DE FICHIERS (INTERDICTION « PARIS SPORTIFS »)

Il est rappelé que les acteurs de compétitions sont interdits de parier sur le handball. Dans le secteur professionnel masculin, des demandes de croisement de fichiers sont lancées auprès de l'Autorité Nationale des Jeux pour s'assurer que cette interdiction est respectée. Si des résultats positifs sont constatés, des poursuites disciplinaires peuvent être engagées. Il est par conséquent proposé de procéder de la même façon dans le secteur professionnel féminin. Ce croisement de fichiers ne porterait pour l'heure que sur la D1F sur la saison 2021-22 et concernerait les joueuses (de l'équipe première, de l'équipe réserve autorisées à évoluer en équipe première et sous convention de formation), les entraîneurs, les membres des staffs (sportif, médical et paramédical) et les dirigeants élus (société

et association). Elle précise que dans un premier temps ce croisement ne portera pas sur les salariés des structures mais qu'il s'agit d'une population qui est également concernée par l'interdiction de parier.

Thibaut DAGORNE souhaite savoir si les arbitres seront concernés.

Gwenhaël SAMPER explique que cette population est déjà soumise au croisement demandé par la LNH car ils évoluent aussi bien sur des matchs de LNH que de LFH. Mais une analyse peut être effectuée pour s'assurer qu'ils sont bien contrôlés à un moment ou un autre.

Pierre PRADEAU demande si ces acteurs ont été prévenus en début de saison d'un potentiel croisement de fichiers.

Gwenhaël SAMPER indique qu'elle se rapprochera de l'AJPB pour s'en assurer mais qu'en toute hypothèse cela ne bloquera pas la demande de croisement de fichiers.

Sophie PALISSE insiste sur l'importance d'évoquer ce sujet lors de la réunion de rentrée pour les joueuses et staffs mais également pour les dirigeants qui n'ont pas tous conscience de l'interdiction de parier. Elle appelle les présidents de clubs à s'emparer de ce sujet.

Aurélien DURRAFOURG demande quand la D2F sera intégrée à ce croisement de fichiers et si les clubs de D2F peuvent être associés aux réunions de rentrée.

Nodjalem MYARO convient qu'il serait idéal que les clubs de D2F bénéficient de ces réunions de rentrée mais il semble que l'AJPB manque de temps et de moyens humains pour sensibiliser tous les clubs. La D2F pourrait par ailleurs être intégrée au croisement sur la saison 2022-23.

Après discussions, Les membres de l'assemblée générale de la LFH, présents et représentés, ont approuvé à la majorité (33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) la demande de croisement de fichier sur la D1F pour la saison 2021-22.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'OTT

Vanessa KHALFA présente la nouvelle OTT, qui sera lancée officiellement le 30 août prochain, fruit d'un projet collectif entre la LFH, la FFHandball et la LNH et qui permettra de retrouver tout le handball français sur une seule plateforme : Handball TV. Elle disposera d'une partie gratuite et d'une partie payante (4€ par mois) avec des contenus différenciés. En outre, la LFH devient producteur des matchs et les matchs produits par les télévisions locales seront également disponibles en direct sur l'OTT. Pour la D2F, si la web diffusion perdure, les matchs pourront également être disponibles sur l'OTT.

Philippe BANA explique que cette OTT repose sur une anticipation des modèles de consommation de demain. C'est une prise de risque en termes économique, d'image, médiatique et marketing mais elle est assumée car on a le sentiment qu'elle peut faire avancer le handball français encore plus vite. La FFHandball dispose d'un million d'abonnés sur ses réseaux sociaux et la LFH de 400 000, c'est une base sur laquelle il faudra s'appuyer.

Laurent GODET adresse ses félicitations pour le travail effectué et estime que c'est un changement de paradigme et une avancée très importante par rapport à d'autres sports. Il souhaite d'ailleurs offrir l'abonnement à tous les licenciés des Neptunes de Nantes.

Sur ce point, les clubs qui le souhaitent ont été invités à se rapprocher de la LFH pour faire profiter à leurs adhérents de tarifs préférentiels d'adhésion à cette plateforme.

Vanessa KHALFA précise que l'année dernière la production de 20 matchs coûtait 300 000€. Avec l'OTT le coût sera toujours de 300 000€ pour la saison mais permettra la production de deux matchs de Ligue Butagaz Energie par

journée. La mise en place de l'OTT représente 500 000€ d'investissements, dont 300 000€ de frais de production. C'est un changement de stratégie avec une ressource humaine qui gèrera la plateforme.

Philippe BANA explique que 200 000€ ont été pris sur le budget fédéral pour lancer cette OTT. C'est un chantier énorme mais le risque est assumé. Il précise qu'il souhaite, à terme, que la D2F puisse être intégrée à ce projet et se réjouit de l'accueil positif qu'il reçoit.

Il est en outre précisé que les ressources fédérales sont pleinement mobilisées au service de la LFH.

Gérard GUILLON se dit admiratif du travail effectué dans certains clubs et par la LFH et regrette de ne pas disposer d'une telle écoute au niveau local.

- **Prochaine Assemblée Générale**

Selon le calendrier prévisionnel adopté au cours de cette réunion, la prochaine assemblée générale de la LFH aura lieu le lundi 29 août 2022.

Aucune autre question, ni aucune remarque n'étant formulée, Nodjialem MYARO clôt la séance.

La présente séance prend fin à 11h45.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH

Annexe – Calendrier prévisionnel 2022-23 des instances de la LFH

LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

Assemblée Générale du 13 juillet 2022

Calendrier prévisionnel des instances de la LFH2022-23

- **Assemblée Générale :**
 - Lundi 29 août 2022
 - Lundi 19 décembre 2022
 - Lundi 26 juin 2023
- **Comité de direction (à partir de 12h30) :**
 - Lundi 12 septembre 2022
 - Lundi 17 octobre 2022
 - Lundi 21 novembre 2022
 - Lundi 12 décembre 2022
 - Lundi 16 janvier 2023
 - Lundi 13 février 2023
 - Lundi 13 mars 2023
 - Lundi 17 avril 2023
 - Lundi 15 mai 2023
 - Lundi 5 juin 2023